

BESSE INITIATIVES

Infos. locales, Animations

Bessé-sur-Braye

Bulletin n° 23
30 Mai 2020
5 Juin 2020

Info Covid-19
0800 130 000
Appel gratuit

Votre semaine

Les services de garde :

Médecin: Composer le 15
Service d'Urgence le 116 117 le soir
de 20h à 24h, samedi de 12h à 24h,
dimanche et fériés de 8h à 24h

MAISON MEDICALE

27 rue Jean Jaurès

Généralistes :
Dr Bouchart 02.43.35.31.19
Dr Marchand D. 02.43.63.51.89

Sophrologue : 06.13.79.37.30
Cabinet infirmier : 02.43.35.55.20
Lundi au vendredi prise de sang sans
R.V. de 7h à 8h. samedi : 7h/7h30

Pédicure Podologue : 02.43.35.34.66

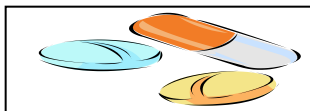
Ostéopathe : 07.68.89.46.75
R.V. : lundi au vendredi 9h à 19h
samedi : 9h à 12h

CABINET DE KINESITHERAPIE
Tél 02.43.35.78.52 / 06.73.89.12.11

Pharmacie 08.25.12.03.04 pour connaître
le nom des 3 pharmacies de garde les plus
proches de votre domicile . Officine ouver-
te 10h à 12h, sonner si ordonnance.

Dimanche 31 mai et lundi 1er Juin 2020
Pharmacie SOREL
2 Place de l'église : 72 DOLLON
Tél : 02.43.93.42.22

Pharmacie BRUNEAU VERRIER
25 Place Clemenceau 41 MONTOIRE
Tél : 02.54.85.00.04



Garages ouverts : fermés les jours fériés

Samedi après-midi : 14h à 17h

Garage Girard 02.43.35.12.88

Lundi toute la journée :

Garage Girard 02.43.35.12.88

Garage Jarry 02.43.35.30.70

Garage Blutier 02.43.35.30.42

Lundi après-midi :

Bessé Auto : 02.43.35.37.21.

Boulangerie BESNARD

22, rue E. Zola, ouverte tous les
jours sauf le lundi et le dimanche après-
midi.

Boulangerie BOURGOUIN

19, rue Jean Jaurès, ouverte tous les
jours sauf le mardi et le mercredi.

**NUMEROS
D'URGENCE**
Composer le :



Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Taxi conventionné :

Taxi Nat
Tél : 06.18.97.22.30

Taxi : Bessé /Braye

Tél : 02-43-35-59-15

Ambulance

St Calais
SARL Anille Braye
Télé : 02.43.35.01.54

Taxi /Ambulance

Tél : 02.43.35.31.11



INFORMATIONS COVID-19

Le dé confinement a débuté le lundi 11 mai, nous avons retrouvé certaines libertés :

Promenades dans les bois et les parcs, autour du Plan d'eau de Courtanvaux, possibilité de se rassembler dans la limite de 10 personnes maximum en respectant les gestes barrières, déplacement autorisé dans la limite de 100 km (Libre dans 41 départements vert)

mais il est important de continuer à respecter les gestes barrières :

Se laver les mains très régulièrement - Tousser ou éternuer dans son coude - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades - Utiliser des mouchoirs à usage unique - Respecter la distance de 1m minimum entre 2 personnes.

Le port du masque chirurgical n'est pas obligatoire partout sans présence de symptômes, mais le porter dans les lieux publics et une protection qui n'est pas à négliger et même fortement indiquée. **Le virus circule toujours, c'est à nous de l'empêcher de se propager**

CONSIGNES GENERALES sur la réouverture des équipements sportifs

Les gymnases, piscines, stades, salles de cinéma, théâtres, salles de spectacle resteront fermées dans un premier temps . La réouverture de ces infrastructures sportives se fera progressivement au gré des informations reçues par la municipalité.

La pêche est à nouveau ouverte.

UTILISATION des MASQUES ANTI-PROJECTIONS à USAGE UNIQUE pour être EFFICACE :

Comment mettre le masque : 1) Se laver les mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique 2) Placer le masque sur le visage, le bord rigide vers le haut et l'attacher, 3) Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez, 4) Abaisser le bas du masque sous le menton, 5) Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains.

Comment retirer un masque : Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques sans toucher la partie avant du masque. Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement comme expliqué au verso « Collecte des déchets Covid-19 ». Se laver les mains ou exercer une friction avec une solution hydro alcoolique après retrait.

Quelle est la durée d'utilisation des masques : Un masque de protection est conçu pour un usage unique. Il doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures. Un masque retiré ne doit pas être réutilisé. La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation.

Veillez laver les mains avant de mettre le masque. Veillez utiliser le masque pendant la période de validité. Il est recommandé de l'utiliser pendant 4 heures, après utilisation jeter le masque utilisé. Les enfants doivent utiliser le masque sous surveillance d'un adulte. Les masques conviennent à la vie quotidienne, au travail, aux voyages ou à la protection en général.

Conserver les masques dans un environnement propre, ventilé et sec.



MEDIATHEQUE DE BESSE-SUR-BRAYE

Biblio-drive : service de retrait de documents préalablement réservés

La marche à suivre : 1°/ Faites votre sélection en consultant notre catalogue en ligne : <http://www.mediatheque.besse-sur-braye.fr/>, puis « Chercher ».

2°/ Réservez vos documents (5 maximum par abonné, soit 3 imprimés et 2 CD) par téléphone au 02.43.35.57.87 ou par courriel à mediatheque@bessesurbraye.fr

Merci de préciser : votre prénom, votre nom et votre numéro d'abonné, le titre et l'auteur de chaque document

3°/ Une fois votre commande passée, une bibliothécaire vous la prépare. 4°/ Quand votre commande est prête, un rendez-vous est fixé à la médiathèque pour procéder au retrait de vos documents. A cette occasion, vous pourrez également rendre ceux qui sont en votre possession en les déposant dans la boîte-retour.

Bon à savoir : Le service est réservé aux abonnés de la médiathèque de Bessé-sur-Braye. Les abonnements sont prolongés gratuitement jusqu'au 10 juillet.

Tout est mis en œuvre pour respecter les gestes barrières. Venez seule retirer votre commande. Le port du masque est obligatoire.

A leur retour, les documents sont placés en quarantaine. Les locaux de la médiathèque restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.



**BESSE
INITIATIVES**

Faites nous
parvenir vos
informations
AU PLUS TARD
Le vendredi soir

Par courrier,
02.43.63.09.77
ou mail.

besse.initiatives
@orange.fr

**HEURES
OUVERTURE
du
KIOSQUE :**

**Fermée au-delà
du 11 mai**

**Dés que nous en
serons
autorisés nous
vous en
informerons**

NOS COMMERCANTS

Depuis le 11 mai vos commerces vous accueillent à nouveau, à l'exception malheureusement de nos restaurants et cafés.

Plats à emporter : La Pizza à Gogo de 17h30 à 21h Tél. 02 43 35 38 81

Kebab Méditerranée Tél. 02 43 35 43 97

Nouveau Commerce : Capifrance: Emmanuel Prenant, conseiller immobilier 06.89.16.06.04

Services Municipaux :

Le Conseil municipal pour l'élection du maire et des adjoints se déroulera le mardi 26 mai à 19h salle de la Pléiade Public restreint 20 personnes maximum avec port du masque obligatoire.

Bâtiments culturels et sportifs toujours fermés pour cause de covid-19

Mairie : l'accueil est ouvert au public sauf le mercredi après-midi., du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h, le samedi de 10 à 12h. Remise documents administratifs uniquement. Fermée les jours fériés Tél : 02 43 35 30 29

Agence Postale de Bessé ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12 h et de 14 à 15h, le samedi de 10 à 12h.

Information cimetière : depuis le 11 mai le cimetière est ouvert au public. En cas d'enterrement, de dispersions de cendres funéraires, éventuellement de dépôt d'urne, seules quelques personnes, dont le nombre ne doit toujours pas excéder 20, (+ de personnes voir avec les opérateurs funéraires) peuvent y assister, en respectant les gestes barrières. L'accès au cimetière est également autorisé aux opérateurs funéraires.

INVENTAIRE du PATRIMOINE du BOURG de BESSE

L'inventaire du patrimoine du bourg de Bessé-sur-Braye devrait commencer sur le terrain très prochainement par Pierrick Barreau, chargé de mission Inventaire du Patrimoine au Perche Sarthois, il va bientôt se déplacer sur le terrain pour sillonner les rues et identifier les maisons et bâtiments intéressants à étudier. Il prend des notes et des photos des maisons, les habitants qui pensent avoir une propriété intéressante où posséder des documents utiles à la compréhension et à l'histoire de la commune peuvent le contacter. En outre si vous conservez des documents d'archives ou iconographiques relatifs au développement du bourg, il sera également intéressé pour les consulter. Merci de lui réserver un bon accueil.



CONCOURS des MAISONS FLEURIES

Vous pourrez retirer le bulletin d'inscription début juin au kiosque, à la mairie aux heures d'ouvertures.

A ce jour nous ne connaissons pas la date exacte de passage du jury, mais il passera la 2ème quinzaine de juillet.



REOUVERTURE de la DECHETERIE de BESSE/BRAYE le 4 mai

Lundi de 14 à 18h - mercredi et vendredi de 9 à 12h - samedi de 14 à 17h 30

Cette réouverture s'effectuera **uniquement** sur R.V. avec l'application dédiée sur le site Syvalorm www.syvalorm.fr ou par téléphone au 02 43 35 86 05 **Déchets acceptés** : à compter du 18 mai **tous** les déchets habituels sont acceptés, à l'exception des vêtements et chaussures.

Vous devrez présenter les justificatifs sans ouvrir la fenêtre de votre véhicule,

Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule,

Une seule personne descend du véhicule (2 personnes uniquement si le déchet est trop volumineux ou lourd), Respecter la règle de distanciation et les gestes barrières.

Contrôle permanent : tout usager qui ne respecterait pas les consignes et/ou mettrait en dangers quiconque ne sera plus accepté sur les déchèteries, les enregistrements de la vidéo surveillance pourront être communiqués aux forces de l'ordre selon la gravité.

COLLECTE des DECHETS COVID-19

1) Masque, mouchoirs, gants, lingettes doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle. 2) Sac rempli il doit être soigneusement refermé, puis conservé 24h. 3) Après 24h, il doit être disposé dans le sac poubelle des ordures ménagères bien fermé. 4) Le sac peut ensuite être jeté dans le bac des ordures ménagères couvercle bien fermé.

ORDURES MENAGERES

Collecte tous les 15 jours, en ville et en campagne ramassage ordures ménagères et sacs jaune **mercredi 10 juin**

Permanences Sociales téléphonez ne vous déplacez pas

ASSISTANTE SOCIALE

Uniquement sur rendez-vous

Tous les mardis de 9h à 12h rue des écoles à Bessé-sur-Braye : 02.43.63.30.35

PMI PUERICULTRICE

Les mardis 9h à 11h 30 Mme LE PONT, 17 rue Poignant St-Calais 02.43.63.30.35

FAMILLES RURALES

Entraide familiale et soutien à domicile. Permanence téléphonique au **02.43.79.20.72** du lundi au vendredi de 9h à 12h. Déplacement domicile sur rendez vous en appelant au même numéro. Pour toutes nouvelles demandes d'aides, composer ce numéro centralisé : **02.43.39.34.36**

SOLIDARIBUS 72 (Secours populaire)

Salle Simone Veil Pl. de l'hôtel de Ville St Calais **4ème mercredi de chaque mois à 14h 20 à 16h45**

L'ASSURANCE MALADIE

Permanence tous les jeudis de 14h à 17h à la salle Simone Weil à Saint-Calais.



Référence du service à la personne

Nous aidons toute personne à vivre chez elle : célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé. Nous vous proposons des services : aide à la toilette, préparation des repas, aide à l'entretien de votre domicile, besoin d'une garde d'enfants, de téléassistance. **11 Place du Cardinal Dubois 72120 St Calais 02.43.35.99.58**, lundi et vendredi de 9h à 13h, mardi 14h /16h30, jeudi de 9h 13h et 14h à 16h30.

CIDFF (permanences juridiques)

2ème et 4ème mardi uniquement sur RDV, de 9h à 12h. **02.43.54.10.37**

IPNS - BESSE INITIATIVES, pl. J. Dufournier

TEL : **02-43-63-09-77**

Mail. besse.initiatives@orange.fr ou page Facebook

Retraite sécurité sociale à Saint Calais,

10 place de l'hôtel de ville : 1er vendredi du mois, uniquement sur RDV. Rens. au **3960 09.71.10.39.60**

Sauf
va-

MSA :

uniquement sur RDV 2ème et 4ème Jeudi 9h30/12h- 13h30/15h30 **02.43.39.43.39**

Caisse d'Allocations Familiales,

36 bis rue de la Cordillère Saint Calais vendredi de 14h à 16h, renseignements **0810 257 210**.

CLIC Charles Garnier

Organisme qui aide les personnes âgées ou personne ayant un handicap dans leurs démarches. 17 rue Fernand Poignant 72120 St Calais **02.43.35.91.16** . Lundi , mardi, jeudi et vendredi : 9h12h et 14h à 17h uniquement sur rendez-vous. Sans RDV le mercredi.

CONCILIATEUR

Salle Françoise Giroud , place de l'hôtel de ville Mr KHAMIS , 1er lundis du mois de 14 à 17h Sans rendez-vous. 06.60.28.07.64